Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260217-DL1702260037-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE

ASSEMBLÉE DE MAYOTTE

Commission Permanente du mardi 17 février 2026

Membres en exercice : 26
Présents : 21
Procuration(s) : 2
Absent(s) : 3
Nombres de votants : 23
Votes pour : 23
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : vendredi 6 février 2026

DELIBERATION N°DL_CP2026_0037

Relative au lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'exploitation du site départemental situé dans la zone industrielle « Vallée 3 » à Longoni, commune de Koungou

L'an deux mille vingt six, le dix sept février, à 09h00, l'Assemblée de Mayotte s'est réunie en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Étaient présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Soibahadine NDAKA, Madame Mariam SAID KALAME, Monsieur Ali OMAR, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Nadjima SAID, Madame Rosette VITTA, Monsieur Alain SARMENT, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Farianti MDALLAH, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Zaounaki SAINDOU

Étaient représentés :
Monsieur Elyassir MANROUFOU donne pouvoir à Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI,
Madame Hélène POLLOZEC donne pouvoir à Madame Mariam SAID KALAME

Étaient absents :
Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Monsieur Daniel ZAIDANI, Madame Soihirat EL HADAD

Secrétaire de séance désignée :
Madame Farianti MDALLAH

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu **les articles** L2122-1-1, L2122-1-2, L2122-2 et L2122-6 alinéa 3 du Code Général de la propriété des personnes publiques ;
Vu la délibération n° DL_CP2023_0190 en date du 16 octobre 2023 ;
Vu la délibération n° DL_AP2021_0197 du 01/07/2021 relative à l'élection de monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil départemental de Mayotte;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0203 du 19/07/2021 relative aux délégations d'attributions du Conseil départemental données à sa Commission Permanente ;

Considérant : l'avis de la commission aménagement du territoire, infrastructures et foncier du 12 février 2026 ;
Considérant : le rapport n°2026-02931 de Monsieur le Président l'Assemblée de Mayotte ;

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260217-DL1702260037-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

L'Assemblée de Mayotte,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le lancement d'un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** en vue de l'occupation du site départemental d'une superficie de **11 820 m²**, situé dans la zone industrielle « Vallée 3 » à **Longoni**, sur le territoire de la commune de **Koungou ;**

Article 2 : d'autoriser le Président de l'Assemblée de Mayotte à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Article 3 : en application des dispositions de l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat dans le Département-Région de Mayotte.

Pour extrait certifié conforme
Le Président de l'Assemblée de Mayotte



Ben Issa OUSSENI

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260217-DL1702260037-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du lundi 16 octobre 2023

Membres en exercice : 26
Présents : 16
Procuration(s) : 7
Absent(s) : 3
Nombres de votants : 23
Votes pour : 23
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : jeudi 5 octobre 2023

DELIBERATION N°DL_CP2023_0190

Relative à la validation des dossiers présentés en Commission Patrimoine et Foncier du 02 novembre 2022 et ayant reçu un avis favorable

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Salime MDERE, Madame Mariam SAID KALAME, Monsieur Ali OMAR, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Farianti MDALLAH, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Zaounaki SAINDOU

Conseillers départementaux représentés :
Madame Zouhourya MOUAYAD BEN donne pouvoir à Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE donne pouvoir à Madame Echati ISSA, Monsieur Soula SAID SOUFFOU donne pouvoir à Madame Mariam SAID KALAME, Madame Rosette VITTA donne pouvoir à Monsieur Salime MDERE, Monsieur Alain SARMENT donne pouvoir à Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Elyassir MANROUFOU donne pouvoir à Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Saindou ATTOUMANI donne pouvoir à Madame Zaounaki SAINDOU

Conseillers départementaux absents :
Madame Nadjima SAID, Monsieur Daniel ZAIDANI, Madame Hélène POLLOZEC

Secrétaire de séance désignée :
Madame Bibi CHANFI

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil Départemental de Mayotte ;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0203 du 19 juillet 2021, relative aux délégations d'attributions du Conseil départemental données à sa Commission Permanente ;
Vu la délibération N°DL_AP2023_0040 du jeudi 13 avril 2023 relative à l'adoption du Budget primitif 2023 du Conseil départemental et du STM ;
Vu le rapport n°2023-001593 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte ;
Vu les avis de la Commission Patrimoine et Foncier du 02 novembre 2022 (PV de CPF) ;
Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, infrastructures et foncier du 09 octobre 2023 ;

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260217-DL1702260037-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,
Le Conseil Départemental,

DECIDE

Article 1 : de valider les dossiers présentés en Commission Patrimoine et Foncier du 02 novembre 2022 et ayant reçu un avis favorable ;

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous les actes s'y rapportant ;

Article 3 : En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental

Ben Issa OUSSENI

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260217-DL1702260037-DE

Envoyé en préfecture le 03/11/2023
Reçu en préfecture le 03/11/2023
Publié le
ID : 976-229850003-20231016-DL1610230190-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

DGA Aménagement Territorial et Développement Durable

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier

Service Gestion du Domaine

Mamoudzou, le 03 novembre 2022

Procès-verbal de la Commission du Patrimoine et du Foncier
02 novembre 2022 (Salle des Commissions du Conseil Départemental)

Les membres titulaires

☐Monsieur Salime MDERE : 1er Vice-Président, Président de la CPF, Conseiller Départemental de BOUENI
☐Monsieur Ali OMAR : 3ème Vice-Président, Conseiller Départemental de DZAOUDZI
☒Monsieur Saindou ATTOUMANI : Conseiller Départemental de OUANGANI
☒Monsieur Abdoul KAMARDINE : Conseiller Départemental de MTZAMBORO

Les représentants des services

☐Monsieur Ismaël KORDJEE : Directeur de la DAFPI
☐Monsieur Darcaoui TOILIHA : Directeur adjoint de la DAFPI
☒Madame Pauline PREVOT : Chef du Service Gestion du Domaine, DAFPI
☒Madame Routoubati KAISSI : Chef adjoint du Service Gestion du Domaine, DAFPI
☒Madame Mariame ABDOU : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFPI
☐Madame Haloua MIKIDADI : Secrétaire CPF, Service Gestion du Domaine, DAFPI
☒Monsieur Hadhrami ABDOU : Chef du Service Brigade Foncière, DAFPI
☒Monsieur Said NOUSSOURA : Chef adjoint du Service Brigade Foncière, DAFPI
☐Monsieur Raffion ATTOUMANI : Service Brigade Foncière, DAFPI

Les communes

☐ACOUA
☒BANDRABOUA
☐BANDRELE
☒BOUENI
☐CHICONI
☒CHIRONGUI
☒DEMBENI
☒DZAOUDZI-LABATTOIR
☒KANI-KELI
☒KOUNGOU
☒MAMOUDZOU
☐MTSANGAMOUJI
☒MTZAMBORO
☒OUANGANI
☒PAMANDZI
☒SADA
☒TSINGONI

Les intercommunalités

☐CADEMA
☐CCSud
☐3CO
☐CAGNM
☐CCPT

Début de la séance : 09h15

Monsieur Saindou ATTOUMANI ouvre la séance en entamant l'examen des dossiers.

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 03/11/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260217-DL1702260037-DE

1 – Examen des dossiers du Service Gestion du Domaine

COMMUNE DE ACOUA

Tous les dossiers ont été reportés faute de représentant de la commune.

COMMUNE DE BANDRABOUA

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2006-0175 ALI Halima et ses enfants
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2011-0030 Société HOLDING MAYOTTE TROPIC
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2014-0119 Société HOLDING MAYOTTE TROPIC
→avis favorable pour l'acquisition (que pour la parcelle AX 224 BANDRABOUA)

* Dossier 2014-0486 AHAMADI Ousseni et Consorts
→avis favorable pour la régularisation gratuite (dossier BAMBAO)

* Dossier 2014-0566 DIMASSI Maouridi
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0353 DHACOUANI Azihari
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0220 FADHULA Oussmane et Iidine
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0271 ANZIZE Soiffidine
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0274 ALI ABDALLAH Chamoussia
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0310 HALIFA Anrifati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0312 MDALLAH Rabienti et Faidati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0345 MIDILADJI Rafidati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0122 ABDOU Assani
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0166 Société PLATINUM
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0198 AHAMADI Djania
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0556 HAMIDA Hamourati et Consorts
→avis favorable pour l'acquisition

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 03/11/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260217-DL1702260037-DE

* Dossier 2021-0559 Société HOLDING MAYOTTE TROPIC
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0001 MROIVILI Mouhamadi, Moindjié
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0030 AYOUBA Ibrahim
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2022-0047 YMAMOU Assufiha et Limouandjilati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0048 YMAMOU Haniou
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0189 MOUSTOIFA Abdoul Kader et CHEBANI-HAMBI Aïcha
→avis favorable pour l'acquisition

COMMUNE DE BOUENI

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2021-0044 AHMEDOMAR Houriati
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0306 ALI ASSANI Rahabati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0123 SAINDOU Mohamed Elanrif
→avis favorable pour la régularisation gratuite pour la parcelle AR 852 B (Régul. ASP n°17002 au nom de SAINDOU Mohamed Elanrif)
→avis défavorable pour la parcelle AR 52 A (Régul. ASP n°20636 au nom de MOUSSA DJABIRI)

COMMUNE DE CHIRONGUI

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION ET D'AOT

* Dossier 2019-0034 TOUMBOU Imaad et Ajimal
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0185 RIDJA Madjidhoubi
→ajourné (à la demande de la commune pour vérifications)

* Dossier 2019-0308 SAINDOU Mariame
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2020-0004 TURAZA Dahilou
→ajourné (à la demande de la commune pour vérifications)

* Dossier 2020-0049 BAMILI Sadanati
→avis favorable pour l'AOT (AOT en Réserve Forestière Départementale, passage en CPF pour respecter la procédure, AOT déjà rédigée par le Service Ressources Forestières de la DRTM)

* Dossier 2021-0283 DJAILANI Darouèche
→avis favorable pour l'acquisition

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 03/11/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260217-DL1702260037-DE

* Dossier 2021-0284 DJAILANI Djoumbé
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0285 DJAILANI Fatima
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0286 DJAILANI Amina
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0287 DJAILANI Harithe
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0288 DJAILANI Moussa
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0289 DJAILANI Younoussa
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0326 YACOUB Issa
→avis favorable pour la régularisation gratuite (dans le cadre de l'échange foncier pour le PEM de Chirongui, partie caniveau)

COMMUNE DE DEMBENI

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2016-0400 ANASSI Taendhum
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0226 ALI Fazanti
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2020-0239 MOHAMED Bin Mohamed et Consorts
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0024 MOUSSA Said, MBAE Kala, Ismael, Dine et Yasmina Baraka
→avis favorable pour la régularisation gratuite

COMMUNE DE DZAOUDZI-LABATTOIR

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2020-0126 HASSANI Ali
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0042 HOUSSENI Chazouly
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0530 ALHADHIRI Mourdache
→ajourné (opposition de CHEBANI Salima en date du 17 juin 2022, la Brigade Foncière doit convoquer les parties pour une éventuelle médiation)

* Dossier ASP 242 VITTA Moina Maoulida
→avis favorable pour la régularisation gratuite

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 03/11/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260217-DL1702260037-DE

COMMUNE DE KANI-KELI

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2005-0126 BAMOUSSA Antya et MOUSSA Halima
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0467 IBRAHIM OUSSENI Marie-Soa
→ajourné (il existe une Régul. ASP n°852 sur la parcelle AC 206 KANI-KELI, vérifications nécessaires de la Brigade Foncière)

* Dossier 2021-0469 HAROUNA Fahari
→ajourné (opposition de ZAKARIA YOUSSOUF MCOLO en date du 30 décembre 2020, la Brigade Foncière doit convoquer les parties pour une éventuelle médiation)

* Dossier 2022-0149 LAZA Amir
→ajourné (parcelle AZ 326 KANI-KELI déjà bornée au nom de RABIANTI MOUSSA, vérifications nécessaires de la Brigade Foncière)

* Dossier 2022-0190 OMAR MOUSSA Aoussi
→ajourné (la mairie a un projet d'extension et d'aménagement du terrain de football et doit transmettre le projet, vérifications nécessaires de la Brigade Foncière)

* Dossier 2022-0242 Société S.I.M.
→avis favorable pour l'acquisition

COMMUNE DE KOUNGOU

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2016-0316 MOUCHITALI El Anrifou et Aïna
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve d'un réajustement de limites lors du bornage au vu de l'emprise du projet de ZAC de Longoni)

* Dossier 2017-0016 TOILIBOU Mouhamadi
→ajourné (vérifications nécessaires de la Brigade Foncière car il existe le dossier 2007-0348 au nom de Toufael ABDALLAH sur la parcelle)

* Dossier 2017-0107 MOINDZE Fatima
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2017-0109 AHAMADI Réhéma
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve d'un réajustement de limites lors du bornage au vu de l'emprise du dossier 2015-0295)

* Dossier 2017-0112 ASSANI Madina
→avis défavorable (emprise de la ZAC de Longoni)

* Dossier 2017-0113 ASSANI Féda
→avis défavorable (emprise de la ZAC de Longoni)

* Dossier 2017-0114 ASSANI Nassabia
→avis défavorable (emprise de la ZAC de Longoni)

* Dossier 2017-0119 ALI Hamada
→avis favorable pour l'acquisition

DEPARTEMENT DE MAYOTTE * CONSEIL DEPARTEMENTAL * VISA CPF Le 03/11/22

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 86 12 17

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260217-DL1702260037-DE

* Dossier 2017-0121 MAANDHI Younoussa
→avis défavorable (emprise de la ZAC de Longoni)

* Dossier 2017-0138 ABDALLAH Echat
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2017-0144 ALI SAANDA Fatoumati
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2017-0160 AHAMADA Inlimati et Consorts
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve d'un réajustement de limites lors du bornage au vu de l'emprise du projet de ZAC de Longoni)

* Dossier 2017-0212 BERTIN ASSANI Samuel, Bamcolo, Paul
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2017-0219 KAMARDINE Roukia Binti
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2017-0221 MAOULIDA Anchirati
→avis favorable pour l'acquisition (sous réserve d'un réajustement de limites lors du bornage au vu de l'emprise du projet de ZAC de Longoni)

* Dossier 2017-0223 MADI-OILI Ahamada
→avis défavorable (parcelle AC 355 KOUNGOU demandée par le Rectorat pour le projet de Lycée des Métiers du Bâtiment)

* Dossier 2017-0275 ALI Zarianti
→avis défavorable (parcelle BK 91 KOUNGOU sise dans l'emprise de la RHI Bandrajou)

* Dossier 2017-0290 ALI Sourayat
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2017-0295 Société MAYOR OCEAN INDIEN
→avis défavorable (parcelle AH 22 KOUNGOU réservée pour le projet de Gare Maritime du CD)

* Dossier 2017-0296 ALI MIRADJI Mohamed
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2017-0334 AHAMADI Fatima
→avis défavorable (il existe le dossier 2012-0156 passé FAV en CPF du 19 février 2014, Délibération n°1861-2015-CP du 19 janvier 2015)

* Dossier 2019-0167 BOURA Hadidja
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0168 BOURA Mariame
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0169 BOURA Binti
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0302 MADI Chaiba et Consorts
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0322 M'FALOUME Ibraza
→avis favorable pour l'acquisition

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 03/11/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260217-DL1702260037-DE

* Dossier 2021-0012 IBRAHIMA Oissilati et Consorts
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0040 MARI Yasmine
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0081 BACO Saindou
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0094 ALI MADI Rafion
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0144 AHAMADA Faïdat
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0151 BACAR BACO Houroufani et MSOILI Hafoussoiti
→à classer sans suite (la parcelle BI 173 KOUNGOU est la propriété de l'Etat)

* Dossier 2021-0156 HALIDI Abdallah
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0160 TOYBINA Saniati, Niati et Naima
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0120 E.P.F.A.M.
→avis favorable pour la cession gratuite (dossier anciennement au nom de la commune de Koungou, mais changement de nom : cf. Délibération du Conseil Municipal de Koungou n°128-2022 en date du 16 octobre 2022)

COMMUNE DE MAMOUDZOU

DEMANDES DE REGULARISATION ET D'ACQUISITION

* Dossier 2006-0079 DAHALANI Raïssa
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2006-0107 AHAMADI Hashmya et Roucaya
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2007-0046 TANI ALI Asora
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2007-0204 ABDOU Raïchat et Maoulida
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2008-0135 MOUMINI Fatima
→ajourné (la demandeuse doit produire un DA en enlevant le couloir, il faut qu'elle se rapproche de la mairie)

* Dossier 2010-0007 JULIEN Ibrahim et Consorts
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2012-0117 HALIDI Salamati
→avis défavorable (parcelle sise dans l'emprise de la RHI Cavani Sud Lacazera)

* Dossier 2015-0071 ALI BE MCHAMI Sitiraty
→avis favorable pour l'acquisition

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 03/11/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260217-DL1702260037-DE

* Dossier 2016-0227 ABDOU Moida
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2016-0411 BACO David et YSSOUF Saoudati
→avis défavorable (zone naturelle sans aménagement)

* Dossier 2016-0495 BACO David
→avis défavorable (zone naturelle sans aménagement)

* Dossier 2017-0045 KAMBI Oumaya
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2018-0208 HAMISSI Rasmia
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2019-0120 Entreprise AC SARL
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2020-0187 SIGO Moussa
→ajourné (à la demande des élus, le demandeur doit présenter un projet agricole viable)

* Dossier 2020-0189 TOIBIBOU Attoumani Abdou
→ajourné (à la demande des élus, le demandeur doit présenter un projet agricole viable)

* Dossier 2020-0190 OUSSENI Mariame Mahamoudou
→ajourné (à la demande des élus, le demandeur doit présenter un projet agricole viable)

* Dossier 2020-0191 OUSSENI Roukia
→ajourné (à la demande des élus, le demandeur doit présenter un projet agricole viable)

* Dossier 2020-0192 ALI Halima
→ajourné (à la demande des élus, le demandeur doit présenter un projet agricole viable)

* Dossier 2020-0193 HOUMADI Fatima
→ajourné (à la demande des élus, le demandeur doit présenter un projet agricole viable)

* Dossier 2020-0194 SAID Mohamadi
→ajourné (à la demande des élus, le demandeur doit présenter un projet agricole viable)

* Dossier 2021-0007 ISSIHAKA Fardi
→ajourné (vérifications nécessaires du lien de parenté entre la personne qui se désiste, Mme ALI Vola, et le demandeur)

* Dossier 2021-0337 CHYTTI Daoud et Consorts
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0486 BOINADI Chadhuili
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0523 SIDI Amir, Abdallah
→avis défavorable (zone naturelle avec risque fort d'aléas de chute de blocs)

* Dossier 2021-0524 BOINAHERY Maoulida
→avis défavorable (zone naturelle avec risque fort d'aléas de chute de blocs)

* Dossier 2021-0533 ABDALLAH Daniel
→avis favorable pour l'acquisition

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
03/11/22

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 86 12 17

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260217-DL1702260037-DE

* Dossier 2021-0534 SAID Yasser
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0536 SAID Soulaimana
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0175 Société ORANGE SA
→ajourné (ORANGE SA doit se rapprocher des services de la Cité des Métiers pour avoir leur avis)

* Dossier 2022-0253 Société KWEZI TV
→avis favorable pour l'acquisition (remarque : la commune ne se prononce pas)

* Dossier 2022-0332 RECTORAT DE MAYOTTE
→avis favorable pour l'affectation (projet du collège de Vahibé)

* Dossier 2022-0370 HOUMADI Abdallah
→avis favorable pour l'AOT sous réserve de ne pas empiéter sur la voie publique (activité de rôtisserie)

* Dossier 2022-0443 Société CREDIT AGRICOLE
→avis favorable pour l'acquisition sous réserve de laisser le futur parking en accès libre

COMMUNE DE MTSANGAMOUJI

Tous les dossiers ont été reportés faute de représentant de la commune.

COMMUNE DE MTZAMBORO

DEMANDES DE REGULARISATION

* Dossier 2013-0497 AHAMAD ALI Zadine
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier ASP 7071 BADROUDINE Ben Amir
→ajourné (il y a un conflit entre le demandeur et Mme HAMADA Toianti : la Brigade Foncière doit convoquer les parties pour une éventuelle médiation)

COMMUNE DE OUANGANI

DEMANDE D'ACQUISITION

* Dossier 2022-0368 CHAKIRI Mhamadi
→avis favorable pour l'acquisition

Remarques :

- Mr Saindou ATTOUMANI est sorti de la salle pour l'examen du dossier et a laissé la présidence à Mr Abdoul KAMARDINE.

- L'adjoint au maire de Ouangani, représentant la commune, a fait part de l'avis défavorable de la commune au vu du projet d'aménagement de la parcelle en parking pour le cimetière se trouvant en face et a signalé avoir enregistré sur son gsm la conversation tenue en CPF, malgré le fait que la commission se tienne à huit clos.

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 03/11/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260217-DL1702260037-DE

COMMUNE DE PAMANDZI

DEMANDES D'ACQUISITION

* Dossier 2012-0381 AHAMADA Chama et Faiza
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0170 MOUSTOIFA Natacha
→avis favorable pour l'acquisition

COMMUNE DE SADA

DEMANDE DE REGULARISATION

* Dossier ASP 20387 ALI Moinecha
→ajourné (la mairie souhaite que la demandeuse réalise un DA)

COMMUNE DE TSINGONI

DEMANDES DE REGULARISATION, D'ACQUISITION ET DE LOCATION

* Dossier 2012-0085 ISSOUFA Nouriati, ISSOUFA Ankidati et MOHAMED Dhoiharati Bente
→avis favorable pour la régularisation gratuite pour la parcelle AS 695 TSINGONI
→avis défavorable pour les parcelles AS 689 et 692 TSINGONI (sises sur la CCD, voirie)

* Dossier 2019-0290 MOISSULI Radette
→ajourné (la commune souhaite que la demandeuse réalise un DA, elle doit se rapprocher de la mairie)

* Dossier 2021-0172 YSSOUFA Fatima
→avis défavorable (la parcelle se situe en limite nord de l'emprise du projet de l'hôpital de Combani)

* Dossier 2021-0173 MROIVILI Mouhamadi Moindjé
→avis défavorable (la parcelle se situe en limite nord de l'emprise du projet de l'hôpital de Combani)

* Dossier 2021-0181 M'ROUDJAE Mohamadi et Consorts
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0221 MOUSSA Zenabou et Consorts
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0248 BELELA Soundoussia, Céline et SAID Sanadia
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2021-0301 LIHADJI Halima
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2021-0382 M'CHINDRA Thouraya
→ajourné (il est demandé de produire un DA pour réduire la surface demandée)

* Dossier 2022-0011 HAFIDHOU Kouraichia Boira et ATTOUMANE Raouf
→avis favorable pour l'acquisition

* Dossier 2022-0085 RAMA Kadafi
→avis favorable pour la régularisation gratuite

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 03/11/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260217-DL1702260037-DE

* Dossier 2022-0098 NABOUHANI Ahamadi
→avis défavorable (la commune a le projet d'aménager la piste de l'Ourouvéni sur laquelle se trouve en partie la parcelle)

* Dossier 2022-0099 SOULA El-Amine
→avis favorable pour la régularisation gratuite

* Dossier 2022-0227 Entreprise Mayotte Brique de Terre
→avis défavorable (il existe le dossier 2016-0358 passé FAV en CPF du 06 octobre 2021, en cours de bornage)

2 – Examen des dossiers des Communes et des Intercommunalités

CADEMA

DEMANDE D'AOT

* Dossier 2022-0378 CADEMA
→avis favorable pour l'AOT (mise en place d'une laverie solidaire)

COMMUNE DE TSINGONI

DEMANDE D'ACQUISITION

* Dossier 2020-0328 Commune de TSINGONI
→ajourné (en attente des protocoles d'accord entre la mairie et les occupants)

Après l'examen de tous les dossiers, Monsieur Saindou ATTOUMANI a levé la séance à 12h20.

Le Président de la Commission Patrimoine et Foncier

Saindou ATTOUMANI

DEPARTEMENT DE MAYOTTE
DIRECTION DES AFFAIRES FONCIÈRES
GESTION DU DOMAINE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DEPARTEMENT DE MAYOTTE
VISA CPF
Le 03/11/22
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des Affaires Foncières et du Patrimoine Immobilier - Conseil Départemental de Mayotte
BP101 - 97600 Mamoudzou – 0269 66 12 17